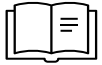


QU'EST-CE L'INNOVATION DANS LES ACHATS?

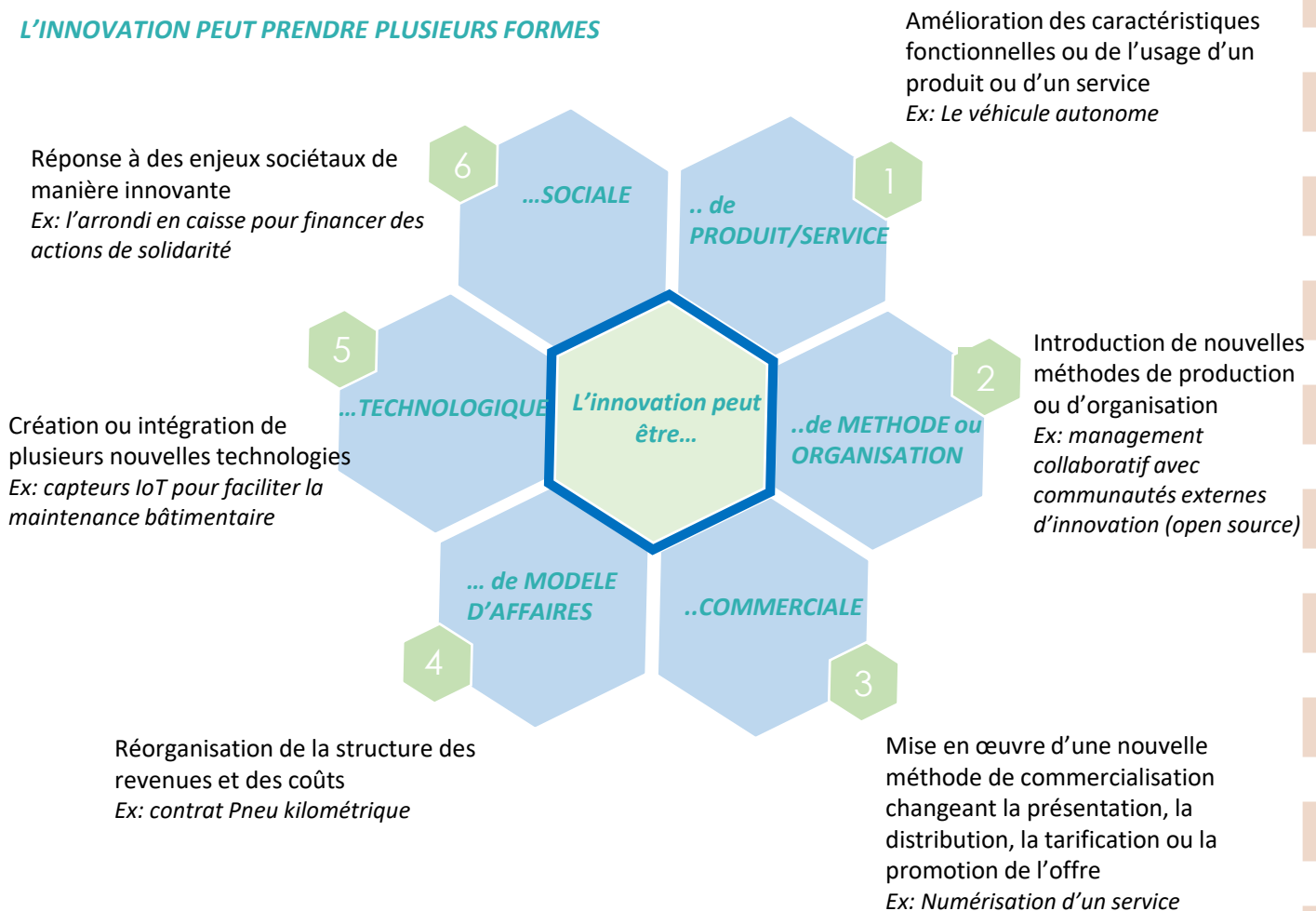
DEFINITION DE L'INNOVATION

Selon le manuel d'Oslo de l'OCDE qui a servi de base aux travaux européens, une innovation correspond à une idée nouvelle, une invention qui a été mise en œuvre et lancée (ou en cours de lancement) sur le marché. L'innovation se distingue de l'invention ou de la découverte par son caractère opérationnel : elle est sur le point ou vient d'être commercialisée.



R.2124-3 CCP : « sont considérés comme innovants les travaux, les fournitures ou Services nouveaux ou sensiblement améliorés ».

L'INNOVATION PEUT PRENDRE PLUSIEURS FORMES



Source: Guide pratique de l'achat public innovant

QU'EST-CE L'INNOVATION DANS LES ACHATS?

COMMENT CARACTERISER UN ACHAT PUBLIC INNOVANT?

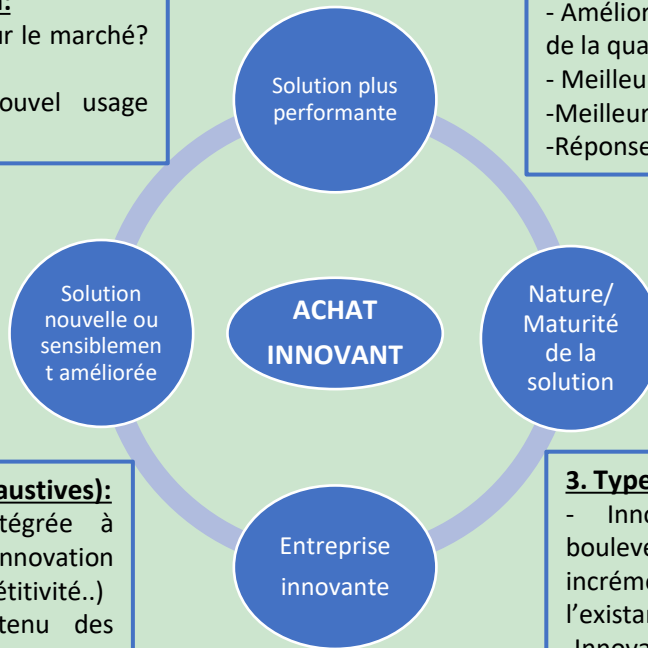
Une méthode par un faisceau d'indices selon 4 dimensions:

1. Existence de la solution:

- La solution existe-t-elle sur le marché? Depuis combien de temps?
- Correspond-elle à un nouvel usage d'une solution existante?

2. Objectifs poursuivis:

- Amélioration des processus et/ou de la qualité de service
- Meilleur rapport qualité/coût
- Meilleurs délais
- Réponse à un nouveau besoin



4. Informations (non exhaustives):

- L'entreprise est-elle intégrée à l'écosystème de l'innovation (incubateur, pôle de compétitivité..)
- L'entreprise a-t-elle obtenu des prix, labels, brevets pour cette solution ou autre?
- L'entreprise est une jeune entreprise innovante?

3. Type d'innovation:

- Innovation de rupture (qui bouleverse le marché) ou incrémentale (qui améliore l'existant)?
- Innovation de produit, d'usage, de procédé?
- Phase de commercialisation, industrialisation ou de conception?

source: Guide DAE achat public innovant

LES ACHATS INNOVANTS SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE



R.2122-9-1 CCP : possibilité de passer une procédure sans publicité ni mise en concurrence dès lors que le besoin innovant est < 100 000 €HT.



Si le besoin est > 100 000 €HT et qu'il est scindé en lots, le mécanisme des petits lots s'applique:

- le montant de chaque lot lié à l'achat innovant est < 80 000 € HT pour les fournitures et services ou 100 000 €HT pour les travaux;
- le montant du lot ou le montant cumulé de ces petits lots ne dépasse pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots.



sourçage, cahier des charges fonctionnels, clauses incitatives, plan de progrès, techniques d'achat..

POUR ALLER PLUS LOIN:

Innov'score DAE: accompagne les acheteurs dans les projets d'achats de solutions innovantes

Guide pratique achat public innovant: boîte à outils à destination acheteurs